PSYCHOLOGIE
Sociétés et Humanités
Université de Paris

Master Psychologie Sociale du Travail et des Organisations
Parcours Changement Social, Intervention, Régulation

Responsables : M.-P. Fayant & C. Verniers

Charte pédagogique des stages

Présentation

Les stages occupent une place essentielle dans la formation des étudiants en psychologie sociale. Aussi les professionnels sont-ils des partenaires fondamentaux dans le cursus de formation des futurs psychologues, aux côtés des enseignants-chercheurs. Cette charte a pour objectif de préciser le projet pédagogique des stages, ainsi que les engagements de l'université et de l'étudiant dans cette activité. Pour valider le Master, l'étudiant doit notamment avoir réalisé au moins deux stages pour une durée totale minimum de 500h sur l'ensemble du cursus. Il est attendu d'effectuer 140h de stage en M1 et 360 heures en M2.

Projet pédagogique du stage

Le stage a pour objectif principal d'articuler les enseignements universitaires à la pratique de terrain du professionnel spécialisé en psychologie sociale et de confirmer le projet professionnel de l'étudiant.

<u>Six objectifs fondamentaux sont visés :</u>

1) Connaissances générales : l'étudiant stagiaire doit pouvoir prendre connaissance du cadre organisationnel y compris dans ses aspects pratiques (historique de l'institution, organisation du travail et de l'équipe, fonctionnement général et administratif, etc.).

2) Participation à l'organisation et intégration à l'équipe : l'étudiant stagiaire doit pouvoir participer pleinement à la vie de l'organisation (réunions, synthèses, échanges, présentation de cas ou discussions d'équipe).

3) Pratique de terrain : une participation active est demandée à l'étudiant stagiaire. Au fur et à mesure de l'année, l'étudiant stagiaire doit pouvoir assister son tuteur de stage (et éventuellement d'autres professionnels travaillant avec lui). L'étudiant stagiaire doit pouvoir intervenir directement dans une ou plusieurs des missions assumées et relevant de la psychologie sociale. L'étudiant stagiaire est ainsi amené à participer activement et à prendre une certaine autonomie, sous la supervision du tuteur de stage.

   Ces activités peuvent consister en :

   - Création de questionnaires et entretiens
   - Analyse de données
   - Diagnostique
   - Proposition d'intervention et mise en place d'intervention
   - Co-animation d'atelier de formation
   - Création de supports et rédaction de comptes-rendus
   - Analyse psycho-sociale et veille scientifique

   Compte tenu des objectifs visés, les activités confiées à l'étudiant stagiaire sont laissées à l'appréciation du tuteur de stage.

4) Inscription progressive dans la profession et le métier de psychologue : par son étroite collaboration avec le professionnel, l'étudiant stagiaire est amené à acquérir des compétences, à identifier les fonctions du psychologue social au sein des équipes afin de confirmer son rôle professionnel en tant que futur psychologue.

   L'ensemble des activités du stagiaire se déroule sous la supervision du tuteur de stage. Cette supervision peut prendre des formes différentes. Il est indispensable que des temps de rencontre soient régulièrement réservés pour échanger sur l'expérience du stagiaire et les éventuelles situations difficiles rencontrées.

5) Rédaction d'un rapport de stage : ce rapport constitue une réflexion approfondie sur l'expérience du stagiaire au sein de l'organisation, incluant l'identification de la place et du rôle du psychologue ainsi qu'une auto-évaluation de la part du stagiaire. Le tuteur de stage des étudiants de Master 2 est invité à la soutenance orale finale du rapport de stage.

6) Rédaction d'un mémoire de recherche : l'étudiant doit dans le cadre de son Master 2 effectuer un travail de recherche qui peut être effectué sur le terrain de stage (si l'organisation est d'accord) ou sur un autre terrain. Comme toutes les activités réalisées par le stagiaire, le travail de recherche de Master 2 doit se faire dans le strict respect du Code de déontologie des psychologues et des principes éthiques s'appliquant à la recherche, et des éventuels codes de déontologie spécifiques au stage. Le travail de recherche donne lieu à un mémoire indépendant du rapport de stage.

Engagements mutuels

Pour soutenir cette démarche pédagogique, le Master inclut plusieurs enseignements au sein des UE *Insertion Professionnelle*. En effet, l'investissement du stage est à la hauteur de ce qu'il représente pour les étudiants : la préfiguration du métier de psychologue. L'université soutient cette démarche à trois niveaux : (a) favoriser la réflexion sur la place, la fonction et les missions d'un psychologue sur le terrain ; (b) faire des liens avec les connaissances acquises ou en cours d'acquisition ; (c) réfléchir sur les situations rencontrées. Ces enseignements se déroulent au second semestre de l'année de Master 1 et de Master 2 et permettent aux étudiants de découvrir les milieux professionnels, de partager leurs expériences, et d'échanger leurs pratiques afin de réfléchir et d'élaborer de nouvelles stratégies.

De plus, l'étudiant a un tuteur pédagogique qui est "l'enseignant-référent" en psychologie sociale pour l'encadrement et le suivi de stage. Durant l'année universitaire, l'étudiant peut contacter son enseignant-référent s'il rencontre des difficultés sur son terrain de stage. Dans le cadre de ce stage, l'Université, le tuteur de stage et l'étudiant s'engagent au strict respect du code de déontologie des psychologues. Les responsables pédagogiques ainsi que l'étudiant s'engagent à respecter les règles et principes de fonctionnement de l'organisation qui accueille les stagiaires. Il est rappelé que la finalité du stage ne peut s'inscrire que dans un projet pédagogique et n'a de sens que par rapport à ce projet. Dès lors, les activités pédagogiques proposées par l'établissement demeurent prioritaires sur le stage. L'organisme d'accueil s'engage par conséquent à autoriser l'étudiant à revenir dans son établissement pendant la durée du stage, pour y suivre les cours demandés par le programme de formation, ou pour participer à des réunions. Le tuteur de stage s'engage à encadrer le stagiaire dans ses activités, à superviser sa pratique et lui apporter un soutien. Il favorise l'intégration du stagiaire dans l'organisation. Il donne un retour d'information constructif et critique sur les activités réalisées par le stagiaire.

Fonction	Nom, Prénom	Institution	Date	Signature
Professionnel / Tuteur de Stage				
Enseignant référent		Université Paris Cité		
Etudiant stagiaire		Université Paris Cité		

Il est établi trois exemplaires de ce document, chacun devant être dûment rempli et signé par toutes les parties en présence. L'un doit être conservé par l'institution qui accueille le stagiaire ; un autre doit être conservé par le stagiaire ; le troisième exemplaire doit être déposé au bureau des stages de l'université par l'étudiant.